

# Du vernis pour renverser la République

Après l'audition de Haïdalla qui a nié toutes les accusations portées contre lui, la cour a fait défiler ses quatorze co-accusés pour l'instruction à la barre. Ce fut d'abord le tour de Ismaël Ould Amar, son directeur de campagne. Après les auditions au cours desquelles aucun accusé n'a reconnu les faits visés par l'acte d'accusation, "attentat visant à renverser l'ordre institutionnel par la violence et intelligence avec une puissance étrangère", la parole est donnée aux "témoins" du parquet qui, à leur tour ne fourniront pas davantage d'informations pouvant éclairer la cour. Les avocats membres du collectif de défense proposent par la suite des témoins à décharge dont la plupart seront récusés. Les rares qui seront autorisés à déposer n'auront pas toute latitude pour s'exprimer et éclairer la religion de la cour sur les propos et les intentions affichés par le camp Haïdalla pendant la campagne électorale. La censure ayant gagné entre temps la forteresse.

Suite en page 5

## Procès Haïdalla et compagnons

## Du vernis pour renverser la République

Suite Une

**D'**emblée, Ismaël Ould Amar dénie à la cour la compétence de l'entendre, car diront ses avocats, "l'immunité de l'Élu du peuple n'a pas été régulièrement levée". Le député avait été arrêté sans mandat d'arrêt et conduit immédiatement en prison, où selon lui, "les conditions de détention étaient difficiles". Son immunité ne sera levée que cinq jours après son arrestation par ses "confères du PRDS" qui le retrouveront en suite en prison pour lui apprendre la triste nouvelle. Mais la cour ne l'entend pas de cette oreille et décide d'entendre le député. Les avocats demandent une suspension de la séance pour se concerter: le président leur concède cinq minutes.

A la reprise de l'audience, le député réapparaît avec son écharpe (que la défense avait emprunté à un autre élu présent dans la salle).

## "La mafia du président"

Le procureur, d'une rage incommensurable, quitte son siège et s'en va arracher le bandeau avec le député pour le jeter par terre; le juge est muet et l'avocate Sénégalaise s'indigne, "Vous venez, M. le procureur, de fouler par sol le drapeau de la République Islamique de Mauritanie". La défense s'en excuse dans la foulée et les débats reprennent. Le député se lance alors dans un long discours de dénonciation du pouvoir de Ould Taya qui, selon lui, "Ne croit guère à la démocratie". Sur le plan économique, dit le parlementaire, "Les choses ne sont pas meilleures; Toujours est-il que le pouvoir à un raisonnement bizarre: "Quand j'étais avec lui, j'étais irréprochable, aujourd'hui que je l'ai quitté, je suis dangereux et comploteur", fait remarquer le député.

Mais le témoignage qui aura le plus retenu l'attention de l'assistance fut celui de Haba Ould Mohamed Vall. Pour lui, "le président s'est fait entourer d'une mafia politico-financière, qui pratique une stratégie d'appauvrissement du citoyen en vue de rester seul maître dans ce pays"; L'homme d'affaires et principal financier de la campagne de son candidat, révèle qu'il a vendu ses terrains à Nouakchott pour les besoins de la campagne. Par ailleurs, Haba Ould Mohamed Vall dit qu'il n'est au courant d'aucune aide financière étran-

gère dont aurait bénéficiée le président Mohamed Khouna Ould Haïdalla. S'agissant du plan "Grab1" sur la foi duquel sont intervenues les arrestations, Haba note qu'il existe dans ce pays depuis l'arrivée de Ould Taya au pouvoir, "Un Grab préétabli que les Moukhabarrat (services de renseignement) s'évertuent à faire porter à l'ennemi du jour". Aussi, selon lui, "Les négro-mauritaniens ont-ils porté le Grab de 1989, Ahmed Daddah, celui de 1992, retailé en 1997 pour Ch'bih, récemment enfilé aux islamistes, aujourd'hui pour Haïdalla et compagnons et demain certainement pour les avocats". L'homme d'affaires dit la même chose pour le gouvernement qu'aurait conspiré les accusés: "Si je suis promu ministre de la justice dans le fantomatique gouvernement, sachez que j'en suis l'auteur; au cas contraire, il n'est pas de moi", ironise-t-il. Pour ce qui est des propos selon lesquels l'accusé aurait dit dans son procès verbal préliminaire, "Que les noirs constituent une menace pour le pays", Haba ne mâche pas ses mots: "Ce pouvoir est un spécialiste du Zour (mensonge)"; Il rappelle à cet effet qu'il est marié à une oulof, que son marabout est un noir et que toute sa richesse il l'a amassée au Sénégal voisin: "Dans ce dernier pays et au Mali, il ne m'est jamais arrivé de me comporter en étranger"; Et Maître Diabira maarauf d'attester, "C'est là le symbole de l'intégration africaine".

Pour Mohamed Vall ould Cheïne dit Devaly, "la paternité du grab1 est à rechercher dans les méandres des services de renseignement". Ce baahiste poilu fut pratiquement de toutes les arrestations qu'a connu son mouvement dans le pays. En 83, il est condamné à 5 ans de prison par Haïdalla pour être libéré un an plus tard par Ould Taya. Devaly dont le procès verbal a été établi le 05 Novembre en son absence -car arrêté seulement le 06-, précise que "Ceux qui ont su résister à l'hégémonie américaine-allusion à la résistance irakienne (Ndlr)- sauront sans aucun doute faire face aux astuces d'un dictateur voué aux gémonies". L'homme d'affaires qui a soutenu au cours des dernières années le président Taya, affirme, qu'il s'est rendu compte, "que celui-ci ne croit pas à la démocratie". A la question du procureur: pourquoi

vous n'avez pas fait de recours contre une élection que vous estimez truquée, un avocat suggère que, "Le délai de recours étant de 48 heures, alors que les détenus étaient coupés de l'extérieur, ils ne pouvaient y avoir de recours".

Au fur et à mesure que le procès avançait, il devenait de plus en plus difficile, tant pour le parquet que pour le juge, d'occulter l'aspect politique de cette affaire. Aussi les accusés ont-ils fait de la barre une tribune pour exposer les problèmes auxquels est confronté le pays: l'injustice à ciel ouvert, la déliquescence de l'administration, la pourriture du système éducatif national, le tout sur un plateau de clientélisme ambiant, voilà diront les accusés le quotidien du mauritanien. pour Ely Ould Sneiba, porte parole du candidat Haïdalla, Mohamed Ould Bredeleil, responsable de la communication, Mohamed Salem Ould Lebbat, directeur du protocole, Sidi Mohamed Ould Haïdalla, fils aîné du président et président de la coordination des jeunes, Baro Abdoulaye, jeune entrepreneur résident en Allemagne et qui était en vacances de famille, ainsi que pour les autres co-accusés, "les accusations du parquet ne sont qu'une illustration parfaite du régime dictatorial de Ould Taya". Mais, diront-ils, "cela ne nous fera pas fléchir sur notre combat pour que règne la justice et la paix sociale en Mauritanie". L'assistance qui attendait avec impatience la comparution de Sidi Ould Haïdalla pour être éclairé sur le financement qu'aurait obtenu celui-ci de la Lybie, est restée sur sa faim. Dès son apparition, l'assistance lance des youyou en applaudissant: le président s'en offusque et se retire en signifiant qu'il ne reviendra pas tant qu'il restera une femme dans la salle; commence alors une altercation violente entre la police et les femmes. Certains avocats tentent de s'interposer, mais abandonnent vite la partie face à la brutalité des forces de l'ordre. A la reprise le lendemain, le président revendique la responsabilité totale et entière de ce qui s'est passé la veille. Et l'audience de Sidi devant reprendre après celle de Devaly Ould Cheïne. A son tour, Sidi nie tout sur l'argent qu'il aurait rapporté de la Lybie; Il n'aurait finalement obtenu aucun sou de la Jemahiriya de Khaddafi. Mieux, il ne s'y est même pas

rendu à la veille de la campagne, contrairement aux accusations du parquet; celui-ci s'étant tout au plus contenté de l'interroger sur ses séjours au Sénégal et au Mali, "comme si voyager est interdit par la loi", s'est interrogé l'accusé, qui s'en est violemment pris au pouvoir.

## Des témoins aphones

Pour étayer ses accusations, le procureur a présenté trois témoins à charge, que le président accepte d'entendre. Les trois hommes auront le mérite de ne faire aucune révélation qui puisse justifier la position du parquet et d'édifier par conséquent la cour. Ils ont, tous les trois soutenu ne pas connaître les accusés. L'un d'eux, le plus âgé, dira même qu'il ne connaît pas l'ancien président, Mohamed Khouna Ould Haïdalla. Ils se singulariseront surtout par leur refus catégorique de répondre aux questions de la défense; Les témoins demeureront aphones jusqu'à la fin, ce qui poussera Maître Diabira à rappeler au président de la cour ce principe: "autant un prévenu peut garder le silence à la barre, autant un témoin doit nécessairement répondre aux questions"; et l'avocat de marteler, "Cette attitude constitue un outrage à la cour". Ces personnes, recommande l'avocat, doivent être sanctionnées. Finalement ces témoins censées jouer la carte du parquet, auront plus servi la cause de la défense. Elles finiront par prendre la poudre d'escampette, laissant derrière elles un procureur bredouille. Peut-on s'attendre à mieux d'un témoin qui n'a ni vu, ni entendu de tout ce qu'on raconte au tribunal. L'autre pièce à conviction rapportée par le parquet consiste en un pot de vernis à moitié vide retrouvé chez l'un des accusés. Ce pot aurait, selon le parquet, servi à faire de graffiti sur les murs de la capitale pour inciter le peuple à se soulever contre la république.

Pour les témoins à décharge, le problème est différent. Ceux-ci transpirent de volonté de témoigner mais c'est plus tôt le juge qui ne désire pas les entendre. La cour déclarera, à la reprise de la séance qu'elle rejette à priori la liste des témoins qui lui est soumise par la défense dès le début du procès, mais se réserve le droit d'en entendre ceux dont elle jugera le témoignage utile.

Aussi la cour récusera-t-elle, entre autres témoins de la défense, Les députés: El Alem Ould Ahmed Yaacoub, Kane Hamidou Baba, Messaoud Ould

Boulkheir, Moustapha Ould Bedredine, Thiam Ousmane. La cour ne voulant entendre aucun témoignage sur la levée, douteuse, de l'immunité parlementaire de Ismaël ould Amar. Elle se contentera d'écouter le Député Gagny Diawara et Ely Ould Allaf ex ministre et ambassadeur, une grande personnalité de la société civile, qu'elle malmènera d'ailleurs, en jugeant publiquement le témoignage inutile. A noter aussi qu'elle a entendu trois autres témoins anonymes, avant d'interrompre la déposition du dernier pour renvoyer le procès au Jeudi 11 décembre. A la reprise ce jour là, le président est tendu et déclare que la parole revient automatiquement au parquet pour son réquisitoire et que la défense doit se taire, puis-quoil ne doit désormais passer aux choses sérieuses. Selon lui, "tout ce qui a été dit (11ème jour du procès), est hors sujet à 90%". La défense est vexée et réagit par la voix de l'ex bâtonnier, Maître Yaacoub Diallo. L'avocat déclare les propos du président inacceptables; Un tonnerre d'applaudissement fuse de la salle; le président demande à la police d'évacuer l'avocat. La défense se retire. Les conciliabules recommencent. Le bâtonnier (contesté mais qui s'est courageusement comporté tout au cours du procès) se porte messager entre les parties. Une heure plus tard la cour réapparaît... et Maître Diallo aussi. C'est alors que le procureur se lance dans son réquisitoire. Un réquisitoire au cours duquel le procureur apparaît hésitant, son discours entrecoupé par "quelques éléments nouveaux" qui semblent constituer l'ossature de son argumentation; Aussi remettra-t-il deux cassettes vidéo, l'une sur le discours de Haïdalla à Akjoujt et l'autre sur les propos de Diop Moustapha sur Canal France International. Les deux cassettes ne seront ni visualisées, ni versées au dossier, car la défense ayant argué que le temps n'est plus à la production des preuves.

A l'issue de son réquisitoire, le procureur requiert une peine de travaux forcés à temps mais laisse la limitation de la peine à l'appréciation du juge. Ce qui est nouveau dans le comportement du procureur, lui qui est toujours empressé de condamner et de fixer la peine. "Logiquement on s'achemine vers l'acquiescement", dira un avocat; mais peut-on parler de logique dans un pays où la seule logique qui vaille est l'absence de toute logique? Wait and see.